

RELEASED IN PART  
B7(C)

LH84

ORDRE DES AVOCATS  
À LA  
COUR DE PARIS

*Loi Biltensier*

*S.E.M. Howard H. Leuch  
Ambassadeur des Etats-Unis en France  
2 avenue Gabriel  
75008 Paris*

*Paris, le 19 décembre 2002*

*Par porteur*

*PA/CA*

*Monsieur l'Ambassadeur,*

*Le Barreau de Paris a toujours condamné fermement toutes les formes de terrorisme. Il a par ailleurs manifesté à plusieurs reprises sa solidarité aux Etats-Unis victimes des terribles attentats du 11 septembre 2001.*

*Conscient de l'obligation pour tout Etat d'adopter les mesures appropriées pour prévenir toute menace à la sécurité nationale, il considère cependant que les conditions de détention et de poursuite des personnes mises en cause à la suite des attentats de septembre dernier restent extrêmement préoccupantes.*

*Depuis près d'un an, le statut juridique des prisonniers se trouvant sur la base américaine de Guantanamo Bay n'a toujours pas été clarifié.*

*Je vous informe que depuis le mercredi 11 décembre 2002, je suis avocat commis d'office, en accord avec les avocats de leurs familles, pour*

*détenus sur la base de Guantanamo Bay.*

*En cette qualité de défenseur, je sollicite la possibilité de rendre visite à ces trois détenus.*

B7(C)

01/14/03 TUE 15:40 FAX 202 647 5575  
01/09/03 THU 14:04 FAX 2026473459  
08/01/2003 18:42 POL AMERICAN EMBASSY → 90012026473459

UNCLASSIFIED

003  
003  
NU. 255

*Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer, ou me faire indiquer très rapidement, selon quelles modalités un permis de visite pourrait m'être accordé.*

*L'accès à un avocat est en effet un droit fondamental reconnu à toute personne faisant l'objet d'une arrestation ou d'une détention. et je suis confiant dans votre implication personnelle comme dans celle de votre Gouvernement pour le respect de ce droit.*

*Je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'assurance de mes sentiments de très vive considération.*



*Paul-Albert IWEJNS*

UNCLASSIFIED

DOS-001094